



Réalmont, le 03 août 2017

Communiqué de presse

Suite à la décision du Conseil d'école et à la demande déposée auprès de la Direction Départementale de l'Education Nationale (DDEN) pour organiser, en septembre, la semaine scolaire sur quatre jours (avec NAP le mercredi matin), une dérogation a été accordée pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, néanmoins les NAP n'étant reconnus sur le mercredi matin et donc pas financés, les activités du mercredi seront considérées comme Accueil de loisirs.

- Les horaires de classe du lundi, mardi, jeudi et vendredi sont les suivants : 9h -12h et 13h30-16h15
- Les jours d'école l'ALAE accueillera les enfants de 7h30 à 8h45, de 12h à 13h30, et de 16h15 à 18h30
- L'accueil de loisirs (ALSH) sera ouvert les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Renseignements et inscriptions au 05.63.79.25.80 – enfancejeunesse.realmont@orange.fr

Le Maire,

Henri VIAULES